



# POUR UN BOIS DE CISE A VIVRE



## ET A TRANSMETTRE

Assemblée générale ordinaire 2022 de l'Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise  
DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022 A 10 HEURES, SALLE DAURELLY A AULT

**VOTEZ** pour les candidats aux postes de Syndics pour le projet de Christophe Vallet

<i>Marijke</i>	<i>Cécile</i>	<i>Blandine</i>	<i>Basile</i>
<i>Bogaert</i>	<i>Degiovanini</i>	<i>de la Motte</i>	<i>Médard</i>

1. Le couvert boisé : faire un état des lieux, expertiser tous les six mois les arbres, accompagner les propriétaires pour le maintien de la canopée et des lisières, anticiper les conséquences du réchauffement climatique, replanter des essences adaptées

Le 30 août 2022, Mme Tess de Backer et M. Jimmy Bonigen, ingénieurs du Centre National de la Propriété Forestière Hauts-de-France Normandie, sont intervenus pour faire un état des lieux du bois et conseiller l'ASA en termes de gestion forestière.

Une seconde visite d'un ou deux jours est prévue en octobre/novembre 2022 pour réaliser une étude sur la biodiversité du site.

Le 2 septembre 2022, M. Maxime Minotte, expert forestier agréé par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière, a visité à la demande des propriétaires une quarantaine de propriétés. Sur la base de ses conclusions, le président et le Maire d'Ault informeront les propriétaires concernés sur les abattages d'arbres autorisés et les recommandations formulées.

Les règles d'abattage des arbres doivent être connues de tous. La gestion du couvert boisé doit se poursuivre dans une perspective d'anticipation avec le concours et les conseils de professionnels reconnus.

2. L'entretien : les allées, les sentiers, les marches, les équipements

La convention pour l'entretien courant des allées, des sentiers et des équipements relevant de l'ASA du Bois de Cise par la commune d'Ault signée par le Maire d'Ault et le Président de l'ASA du Bois de Cise. Elle prévoit un paiement trimestriel de 1248 €.

La convention est renouvelable tacitement sauf dénonciation un mois avant le 31 décembre de chaque année.

D'un commun accord, un représentant de l'ASA du Bois de Cise va être désigné pour suivre et coordonner avec les services techniques municipaux les travaux à réaliser.

Le partenariat avec la commune d'Ault doit se poursuivre et s'intensifier.

Deux propriétaires ont d'ores et déjà fait un état des lieux des sentiers, des allées, des marches, des bancs... afin d'identifier les travaux les plus urgents à engager. Il est indispensable de retrouver un fonctionnement serein afin que l'ASA du Bois de Cise soit pleinement mobilisée sur ses missions.

La relocalisation de la table d'orientation est à finaliser.

Le CEREMA (Centre d'Études et Expérience en Risques, Environnement, Mobilité et Urbanisme), dans le cadre du plan « *Destination France de reconquête et de transformation du tourisme* », s'est vu attribuer par l'État des financements pour subventionner à 80 % au plus des projets « *Sentiers de nature* ».

Si l'ASA du Bois de Cise entre dans les critères d'attribution, nous déposerons un dossier pour la restauration des allées et des sentiers.

### 3. Grand Site Baie de Somme Grand Littoral Picard : de nouvelles perspectives ?

Le Bois de Cise est inclus dans le périmètre du Grand Site de France mis en œuvre par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ([www.baiedesomme.org](http://www.baiedesomme.org)).

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages emblématiques, très fréquentés, et classés pour une partie significative, au titre de la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites.

Nous souhaitons demander l'appui du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour concourir à la préservation du site et porter un projet de mobilier « urbain » et de réalisation d'une signalétique en harmonie avec les espaces naturels.

### 4. Le classement du Bois de Cise : informer et laisser décider les propriétaires

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Interrégional Bresle Yères (Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle & Communauté de Communes des Villes Sœurs), prohibe toute nouvelle construction au Bois de Cise.

Les habitations existantes peuvent faire l'objet d'extension conformément aux règles définies par le plan local d'urbanisme de la commune d'Ault.

En site inscrit, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire après avis consultatif de l'Architecte des Bâtiments France.

En site classé, elles sont délivrées par le Maire après avis conforme du Préfet sur proposition de l'Architecte des Bâtiments France et de l'Inspecteur des sites.

Le classement sera une reconnaissance du caractère unique et exceptionnel du site. Il se traduira par une situation nouvelle au sein du Grand Site. Il permettra une meilleure prise en compte des flux touristiques et l'octroi de subventions sera facilité.

Enfin, Il est la seule voie efficace et sûre pour la pérennisation du Bois.

Le dossier de projet de classement du Bois de Cise sera adressé aux propriétaires avant la réunion publique de présentation par les services de l'État en octobre 2022.

### 5. L'écoute et l'animation : sensibilisation à la faune et à la flore, réunion annuelle d'échange, nettoyage du site, fêtes des voisins, soirée du bois de Cise, animations d'été...

Nous souhaitons organiser chaque année au moins, une réunion avant l'été pour discuter des préoccupations et des demandes des propriétaires. L'initiative du comité des fêtes d'Ault qui a organisé la fête des voisins cette année doit être poursuivie et l'ASA du Bois de Cise doit y participer activement.